

Vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent ?

CDP San Nicolas vous accompagne pour faciliter votre accès à nos formations en pâtisserie, chocolaterie, biscuiterie et entrepreneuriat.

**Notre référente handicap : Audrey ROIT —
contact@cyrilsannicolas.com — 06 58 62 29 17**

Notre engagement Handi'Pâtisserie

L'accueil et le suivi de chaque apprenant en situation de handicap sont organisés au sein de CDP San Nicolas dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de l'accessibilité de nos formations, en présentiel comme à distance (FOAD).

Dès votre premier contact avec notre équipe, un accueil personnalisé et une information adaptée vous sont réservés, permettant l'égalité des chances tout au long de votre parcours.

Notre engagement Handi'Pâtisserie vise à faciliter votre formation et votre quotidien lorsque vous suivez nos programmes en pâtisserie, chocolaterie, biscuiterie ou entrepreneuriat en métiers de bouche. Nous conseillons également notre équipe et mettons en place régulièrement des actions de sensibilisation au handicap.

Qui peut bénéficier de cet accompagnement ?

Pour bénéficier de notre accompagnement spécifique, il est utile — mais pas obligatoire — de disposer de l'une des reconnaissances suivantes :

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), délivrée par la MDPH.
- Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Carte d'invalidité ou Carte Mobilité Inclusion (CMI).
- Rente d'invalidité, pension d'invalidité ou toute reconnaissance équivalente.
- Certificat médical mentionnant vos besoins d'aménagement (utile pour les handicaps temporaires, par exemple à la suite d'un accident ou d'une opération).

Bon à savoir : la démarche RQTH est confidentielle. Vous êtes libre d'en informer ou non notre école. Sa durée est limitée dans le temps et se renouvelle. La RQTH ouvre des droits, notamment auprès de l'AGEFIPH pour les aides financières et matérielles.

Comment cela se passe concrètement ?

Notre référente handicap Audrey ROIT est votre interlocutrice privilégiée. Elle vous accompagne dans un parcours en quatre étapes, en coordination avec l'équipe pédagogique.

Étape 1 — Prise de contact confidentielle. Vous pouvez signaler votre situation dès la prise d'informations ou lors de l'entretien téléphonique de recueil de la demande. Vous n'êtes en aucun cas obligé(e) de vous justifier.

Étape 2 — Analyse individualisée de vos besoins. La référente handicap échange avec vous (téléphone, email, Zoom ou en présentiel selon votre choix) pour identifier vos contraintes

réelles, vos objectifs de formation et les aménagements pertinents. En liaison avec nos partenaires régionaux, elle analyse les aides mobilisables.

Étape 3 — Mise en place des aménagements. Ils sont formalisés par écrit et partagés avec l'équipe pédagogique. Vous êtes informé(e) précisément de ce qui a été mis en œuvre pour vous.

Étape 4 — Suivi tout au long du parcours. Des entretiens réguliers permettent d'ajuster les aménagements si nécessaire, et de garantir la meilleure expérience possible jusqu'à la fin de la formation.

Nos aménagements possibles

Aménagements en présentiel (Cavignac)

Notre laboratoire situé au 93 Avenue de Paris, 33620 CAVIGNAC bénéficie de :

- Places de parking devant l'école, accès direct et locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Adaptation du rythme et de l'emploi du temps (pauses supplémentaires, horaires aménagés en cas de fatigabilité).
- Adaptation des supports de cours et des fiches techniques (gros caractères, contrastes renforcés, formats numériques compatibles avec les lecteurs d'écran).
- Aides techniques et humaines (mise à disposition de matériel spécifique, présence d'un accompagnant si besoin, prêt d'ustensiles ergonomiques).
- Soutien pédagogique personnalisé et relais avec l'équipe des formateurs.
- Entretiens réguliers de suivi tout au long de la formation avec la référente handicap.

Aménagements en formation à distance (FOAD — STAR Créativité et autres)

Notre offre FOAD est particulièrement adaptée aux personnes ayant des contraintes de mobilité, de fatigabilité ou de disponibilité :

- Plateforme de formation accessible 24h/24 et 7j/7 — vous suivez à votre rythme.
- Cours et replays disponibles pendant toute la durée de votre parcours (6 mois pour STAR Créativité), avec la possibilité de revenir autant de fois que nécessaire sur chaque contenu.
- PDF des recettes et process les plus détaillés possibles, adaptés aux personnes malentendantes.
- Vidéos avec possibilité de sous-titrage automatique via YouTube pour les personnes malentendantes.
- Parcours 100 % digital possible, sans obligation de se déplacer, pour les personnes à mobilité réduite.
- Adaptation des livrables et des évaluations selon vos contraintes (formats alternatifs, délais aménagés).
- Accompagnement individuel à distance : téléphone, email, Zoom, WhatsApp.

Aménagements des examens (CAP Pâtissier et autres)

Pour les stagiaires préparant l'examen national du CAP Pâtissier, les aménagements d'épreuves sont mis en place en lien avec l'Académie et sur recommandation médicale :

- Temps majoré (tiers-temps supplémentaire).
- Prêt de matériel adapté.
- Sujets adaptés (gros caractères, formats accessibles).
- Aide à la prise de notes, secrétariat de séance.

- Documents en gros caractères.
- Assistance par un accompagnant selon les besoins.

Accompagnement complémentaire du parcours

- Accès aux formations sans limite d'âge.
- Possibilité d'allongement de la durée du parcours (fatigabilité, aménagements médicaux).
- Diagnostic pour la mobilisation des aides financières.
- Pour les entrepreneurs et créateurs d'entreprise en situation de handicap : accompagnement à l'accès aux aides de démarrage d'activité et au financement de matériel spécifique (aides AGEFIPH notamment).
- Aide aux démarches administratives (dossiers MDPH, AGEFIPH, RQTH, financeurs).

La force de nos formations : la souplesse de nos modalités

Les modalités de formation de CDP San Nicolas offrent une souplesse qui permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. Il est possible, par exemple, d'allonger le temps de formation pour répondre à des contraintes de fatigabilité et de concentration. Les parcours à distance (FOAD) permettent de répondre à des contraintes de mobilité. Les examens peuvent être aménagés selon les préconisations du médecin référent.

En liaison avec nos partenaires régionaux, notre référente handicap analyse avec vous les aides et moyens spécifiques à mobiliser afin de valider notre capacité à vous accueillir et de vous proposer le parcours le plus adapté possible, avec un suivi individualisé.

Nos partenaires et ressources utiles

Nous travaillons en lien avec plusieurs acteurs spécialisés pour trouver la meilleure solution à chaque situation :

- MDPH — Maison Départementale des Personnes Handicapées (Gironde) : pour la constitution ou le renouvellement d'un dossier RQTH.
- AGEFIPH — Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées : aides à la formation, à l'aménagement de poste et au démarrage d'activité pour les créateurs d'entreprise.
- Cap emploi Gironde : service public de l'emploi spécialisé pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap.
- Ressource Handicap Formation (RHF) Nouvelle-Aquitaine : accompagnement des organismes de formation et des apprenants sur les aménagements pédagogiques.
- Références académiques (Rectorat de Bordeaux) pour les aménagements d'examens du CAP Pâtissier.

Contactez-nous

Chaque situation est unique. La démarche est confidentielle, sans engagement, et vous pouvez nous contacter à tout moment, avant ou pendant votre formation.

Audrey ROIT

Référente Handicap — Cogérante et responsable pédagogique
CDP San Nicolas

Formations pour adultes en pâtisserie, chocolaterie, biscuiterie et entrepreneuriat en métiers de bouche

Téléphone : 06 58 62 29 17

Email : contact@cyrilsannicolas.com

Site : <https://www.cyrilsannicolas.com/>

Adresse : 180 Avenue de Paris, 33620 CAVIGNAC

Organisme de formation enregistré sous le n° 75331289433 auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

Certifié Qualiopi au titre des actions de formation

Plaquette mise à jour le 30 juin 2026